



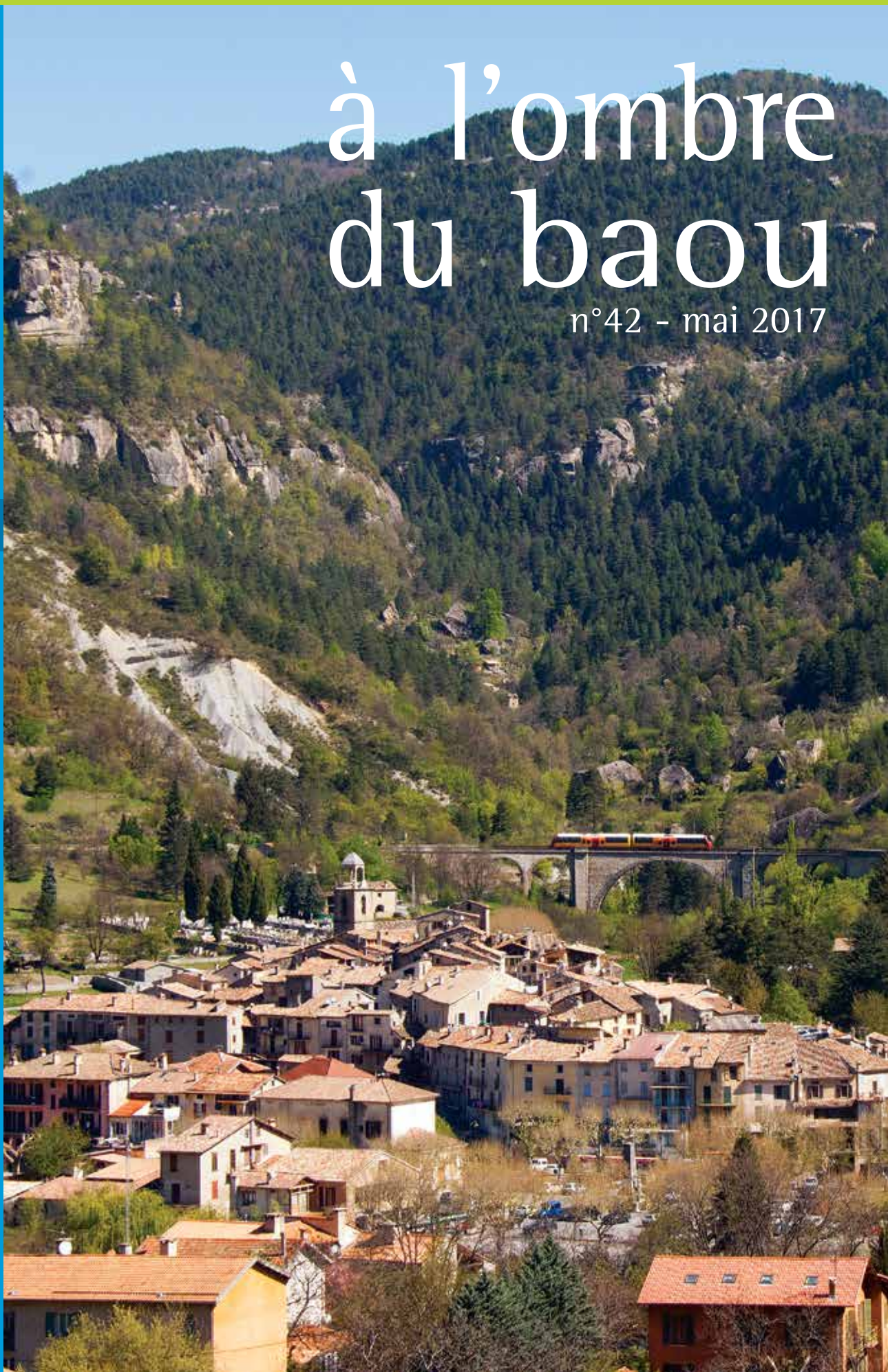
BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

à l'ombre du baou

n°42 - mai 2017

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- C.C.A.P.V. → 3
- Evolution OT → 4
- Saint des Croix → 5
- Budgets 2017 → 6
- Conseil Municipal → 8
- Associations → 9
- Aménagements → 12
- A noter → 12
- Agenda → 15
- Vie de la Cité → 16





Annotaines, Annotains, chers amis

Ce premier numéro de «A l'ombre du Baou» de cette année 2017 aura pour priorité de vous présenter les comptes financiers de notre commune.

Vous trouverez donc en page intérieure le budget primitif de l'année 2017 dont il ressort que nous n'avons, cette année encore, pas augmenté le taux de la fiscalité tout en maintenant un volume d'investissement important de l'ordre de 2 millions d'euros malgré les baisses des dotations de l'état et des subventions de nos collectivités de rattachement (Conseil Départemental et Régional), et ce grâce à une sage gestion de notre budget de fonctionnement.

Comme vous le savez, la Communauté de Communes Terre de Lumière qui réunissait les communes de notre ex canton a

disparu au 31 décembre dernier, et nos communes ont par arrêté du Préfet intégré une nouvelle Communauté de Communes à la dimension de l'arrondissement de Castellane ; vous trouverez en page intérieure de plus amples détails.

Ce numéro sera aussi l'occasion de découvrir un personnage célèbre en Italie, Balthazar Honoré AUDIBERT né à Annot et connu sous le nom du «Saint des Croix». Qu'il me soit permis de remercier vivement Monsieur Santino GALLORINI, écrivain, qui a consacré des années de recherches à la rencontre de ce personnage transcrites dans un livre «Pèlerinage vers le ciel», et dont il a eu la gentillesse de nous communiquer, par un résumé, la vie d'un annotain dont nous n'aurions jamais connu l'existence.

Vous trouverez également en page intérieure les animations que prépare à votre intention notre Office des animations pour les semaines à venir et déjà un «premier jet» des manifestations estivales.

D'ores et déjà, je vous invite à venir le 21 juin, jour de la fête de la musique, nous rejoindre en fin d'après midi pour un moment de détente en musique, avec les associations locales et en point d'orgue le concert présenté par le Bagad de Lann-Biouhé, la musique de la Marine Nationale. En vous souhaitant une bonne lecture, je vous assure, chers amis annotains, de mes sentiments les plus amicaux.

Jean BALLESTER
Maire d'Annot



Un nouveau Secrétaire général à la Commune d'Annot

En poste depuis le 1er mars, le nouveau Secrétaire Général de la commune d'Annot Stéphane LOUKIANOFF (48 ans) est originaire de Loire-Atlantique.

Géographe de formation, il a beaucoup travaillé avec les associations et les collectivités dans plusieurs régions de France et plus particulièrement dans le domaine du développement territorial.

Il a notamment exercé les fonctions de Délégué Général de l'Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local durant 8 ans.

Directeur du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var depuis 2015, structure qui est appelée à disparaître dans les prochains mois du fait des réorganisations territoriales, il continuera à exercer cette fonction jusqu'à la fin de l'année à raison d'une journée par semaine et travaillera pour la commune d'Annot les quatre autres jours de la semaine.

Ses fonctions de Secrétaire général consisteront en particulier à coordonner l'action des agents de la commune, à veiller au bon fonctionnement des services municipaux et à appuyer les élus dans la conduite des projets de développement.





La C.C.A.P.V a été créée

Depuis le 1er janvier dernier la Communauté de Communes «Terres de Lumière» qui regroupait les 7 communes de l'ancien canton d'Annot n'existe plus.

Nous faisons désormais partie de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon «Sources de Lumière», qui regroupe les 5 anciennes communautés : Haut-Verdon Val d'Allos, Moyen Verdon, Teillon, Terres de Lumière et Pays d'Entrevaux.

Ce grand territoire compte 41 communes pour 11 500 habitants ; il correspond aux périmètres du Pays A3V et de l'arrondissement de Castellane.

Le siège de notre nouvelle intercommunalité se situe à Saint-André-les-Alpes, son président est Serge PRATO, Maire de Saint-André-les-Alpes.

Notre secteur, dans le cadre d'une répartition géographique et démographique équilibrée, compte 11 conseillers communautaires : 5 pour Annot (Jean BALLESTER, Marion COZZI, Jean MAZZOLI, Tiffany OPRANDI, Philippe RIGAULT) et les 6 maires des autres communes (Méailles, Le Fugeret, Braux, Saint-Benoît, Ubraye, Vergons) au sein d'un conseil communautaire de 60 membres. Nous comptons également 3 vice-Présidents : Jean MAZZOLI, Marion COZZI et Maurice LAUGIER, Maire de Saint-Benoît.

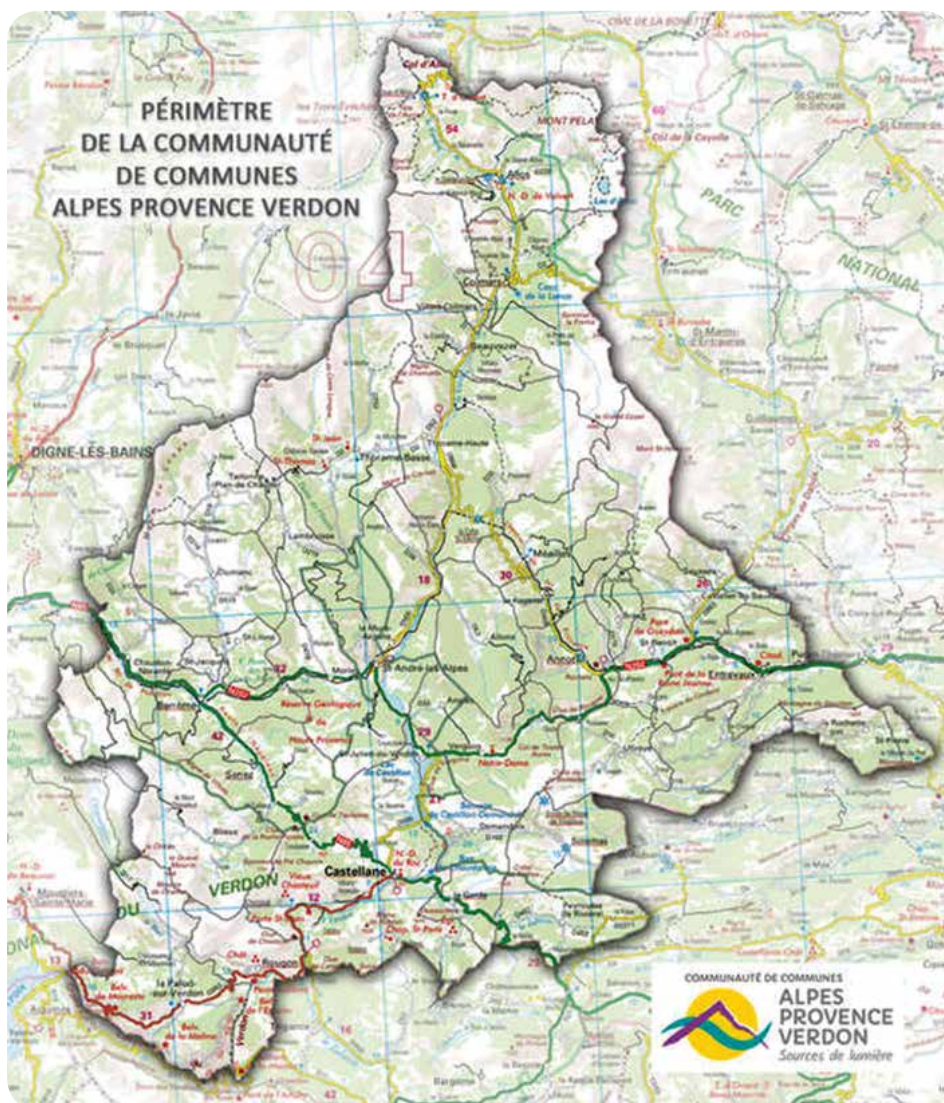
Le bureau de la Communauté de Communes d'Annot reste le point de contact de proximité pour les usagers. Son numéro de téléphone est toujours le 04 92 83 42 81. Vous pouvez toujours y effectuer les démarches suivantes :

- inscription à l'école, à la cantine et au ramassage scolaire
- inscription aux activités périscolaires
- inscription pour le ramassage des monstres et encombrants
- mise à disposition de composteurs
- information et constitution des dossiers SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- renseignements et réclamations éventuelles sur l'ensemble des services de la communauté de communes

Un seul changement notoire : les paiements de la cantine, des activités périscolaires et de la redevance ordures ménagères se font désormais auprès de la Trésorerie de Saint-André-les-Alpes où doivent être envoyés les règlements ; la possibilité sera bientôt ouverte afin d'effectuer les paiements en ligne.

Comme vous le voyez ce changement s'effectue dans la continuité. C'est là, pour l'année 2017, une ligne directrice de notre nouvelle intercommunalité : exercer sur chaque territoire les mêmes compétences, faire fonctionner les mêmes services et reprendre les projets des anciennes structures pour les faire aboutir.

A l'échelle de notre nouveau grand territoire c'est le défi que nous sommes en train de relever dans l'intérêt de tous.



CCAPV
BP2 - 04170 St-André-les-Alpes
ccapv@orange.fr



Tranfert de la compétence tourisme à la nouvelle C.C.A.P.V.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a eu pour effet, dès 2017, des changements importants concernant l'organisation locale du tourisme dans notre territoire.

Elle a fait de la « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », une nouvelle compétence obligatoire des intercommunalités.

C'est donc la toute nouvelle « Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon, Sources de lumière » (CCAPV), créée au mois de janvier, qui exerce désormais cette compétence au travers d'un Office de Tourisme Intercommunal.

Basé à Castellane et de statut associatif, cet Office de Tourisme Intercommunal (OTI) s'est donc substituée début avril aux différents Offices de Tourisme communaux présents au sein de la nouvelle grande intercommunalité, comme celui d'Annot notamment.

Les anciens Offices de Tourisme communaux deviennent donc des antennes locales de l'OTI ; elles ne sont plus dotées de personnalité juridique, mais continuent d'accueillir le public et resteront les interlocuteurs privilégiés de proximité pour les touristes et les habitants.

L'Office de Tourisme Intercommunal aura pour principales missions :

- l'accueil, l'information, le conseil en séjour
- la promotion touristique du territoire intercommunal
- la coordination des acteurs et des partenaires touristiques

- l'observation de l'activité et l'évaluation des retombées du tourisme

- la veille stratégique sur l'évolution des pratiques et des clientèles

- toutes autres missions à vocation touristique à définir en lien avec la CCAPV

L'OTI s'appuie sur un conseil d'administration composé d'un collège représentant les professionnels du tourisme du territoire, majoritaires, et d'un collège d'élus de la CCAPV. Marion COZZI, Présidente de l'ancien Office de Tourisme d'Annot, siège désormais au Conseil d'Administration du nouvel Office de Tourisme Intercommunal en tant que vice-Présidente de la CCAPV en responsabilité de la commission tourisme aux côtés de Magalie SURLE, Maire de Colmars-Alpes et d'Odile CAPON, adjointe au Maire de Castellane.

L'intercommunalité participera au financement de la structure dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Pour alimenter le budget de la CCAPV consacré au financement de l'Office de Tourisme, les élus communautaires ont décidé d'instaurer une taxe de séjour intercommunale qui est entrée en application le 1er avril. Cette taxe remplace celle qui avait pu être instaurée par certaines communes, sauf opposition des conseils municipaux, et ne fera donc pas doublon.

Par ailleurs, les animations locales auparavant programmées par l'Office de Tourisme continueront d'être assurées au niveau communal.



Intempéries de novembre dernier

Entre les 21 et 25 novembre de l'année dernière, notre commune a connu un épisode pluvieux d'une rare intensité qui a entraîné les crues de la Vaire et de la Beïte avec des dégâts conséquents. La commune a ainsi été en « vigilance orange » durant plusieurs jours et les fortes précipitations ont même atteint 182 mm cumulés en 48 heures.

Dans la Basse Rue et le Chemin de la Beïte, avec un débit de près de 8 m³/seconde, le ruisseau a débordé de plus de 50 cm au-dessus de son lit, ce qui a engendré de nombreux dégâts en particulier à l'hôtel restaurant Beauséjour et à la boucherie charcuterie Rigault. De son côté, si la Vaire n'a fort heureusement pas débordé, la puissance du débit a toutefois emporté des pans entiers de berges le long du centre équestre sur une centaine de mètres.



Une fois le calme revenu, la Municipalité a dû procéder en urgence à une mise en protection de ces berges pour éviter que l'érosion ne s'aggrave. Ces événements ont entraîné des dépenses importantes de l'ordre de 250 000 € pour la collectivité.

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a donc été constituée et transmise à la Préfecture dans les semaines qui ont suivies. Cette demande a abouti favorablement le 21 mars dernier par un arrêté interministériel, paru au Journal Officiel du 28 avril.



Le célèbre « Saint des Croix » de Toscane était... Annotain !

Celui qui parcourt les routes de la Toscane rencontre souvent encore des croix avec des objets symboliques de la Passion du Christ : échelle, lance, canne avec une éponge, clous, marteau, tenailles, couronne d'épines, coq... Or la plupart de ces croix ont été érigées sous l'impulsion d'un personnage très célèbre dans l'Italie centrale du début du XIX^{ème} siècle, connu sous le nom de *Baldassarre Audiberti* ou *Audibert*, et surnommé « le Saint des Croix ».

Baldassarre arriva en Toscane vers 1795, comme un pèlerin visitant les sanctuaires et autres lieux de spiritualité, tels que le monastère de Camaldoli ou le couvent de la Verna. Il affirmait être né en Piémont, près de Vercelli, dans une localité appelée Annotone ou Anottone, et avoir quitté sa maison en 1790 afin de visiter les lieux saints de l'Italie. Il disait qu'il était un « pèlerin pénitent » ; et à la police du Grand Duché de Toscane qui lui demandait la raison pour laquelle des « foules énormes » le cherchaient et le suivaient partout, il expliquait que « à qui me demande la bénédiction, à qui me demande des conseils pour sauver son âme, à qui veut la guérison de maladies, à ceux qui demandent [de les aider dans] la direction de leurs affaires et autres, je donne les conseils que peut donner un chrétien ». En 1831, le Grand Duc de Toscane Léopold II lui-même l'appela au chevet de sa femme malade, pour prier et obtenir sa guérison.

Dès les années trente du XIX^{ème} siècle, Baldassarre était déjà célèbre pour avoir contribué à élever des centaines de croix pourvues de divers symboles de la Passion du Christ. Il n'y avait pas de recoin de Toscane, d'Ombrie ou du haut Latium qui ne possédât de telles croix, placées le long des routes, aux carrefours, ou près des églises et des cimetières. J'ai ainsi pu retrouver de ces croix et/ou des souvenirs de Baldassarre dans toutes les dix provinces de Toscane, ainsi qu'en Ombrie (province de Pérouse) et dans le nord du Latium (provinces de Rome et de Viterbe).



Baldassarre a passé les cinq dernières années de sa vie sur un lit de malade dans le presbytère de la paroisse d'Ottavo, près d'Arezzo. Se rendirent près de lui des multitudes de gens ayant besoin d'une aide spirituelle et matérielle. Léopold II lui-même envoya des messagers à Ottavo pour obtenir des conseils de Baldassarre sur ce qu'il devait faire dans le contexte difficile de 1848. Baldassarre était en outre estimé par plusieurs archevêques et évêques de Toscane ; et alors qu'il était paralysé à Ottavo, vint même lui rendre visite la comtesse Guglielmi, cousine du pape Pie IX.

Baldassarre mourut avec une réputation de sainteté à Ottavo le 8 juillet 1852 ; son corps fut embaumé et exposé pendant quatre jours à la vénération des fidèles d'Italie centrale, puis enterré dans l'église locale où il repose encore. Sa canonisation a été évidemment envisagée, mais l'incorporation de la Toscane au Royaume d'Italie eut pour effet d'arrêter le processus de béatification. Les Toscans n'ont cependant pas oublié Baldassarre ; et lorsqu'en juillet 2002 a été commémoré le 150^{ème} anniversaire de sa mort, ont afflué à Ottavo des prêtres et des fidèles de diverses parties de la Toscane.

La véritable origine de Baldassarre restait cependant une énigme.

Alors que je travaillais à la biographie de Baldassarre (Pellegrino verso il cielo, Edizioni Effigi 2010), mes recherches m'ont orienté en France et plus particulièrement à Annot. Grâce aux informations obtenues auprès de la mairie tout d'abord, puis auprès des Archives du diocèse de Digne-les-Bains et des Archives Départementales, j'ai pu retrouver l'acte de baptême de Baldassarre.

Le vrai nom du « Saint des Croix » était en fait Balthazar Honoré Audibert. Fils de Jacques André Audibert et de Marguerite Sauvan, il naquit à Annot le 6 janvier 1761. La famille Audibert résidait dans la Rue Basse et possédait des terres, des châtaigneraies et des vignes à proximité de la Tourtourie. Qualifié dans les documents d'agriculteur et de négociant, Jacques André exerça en outre des fonctions publiques, en tant que « second consul » de la municipalité.

Balthazar entra au séminaire de Glandève (Entrevaux), et devint prêtre dans les années 1780. En 1788, il était vicaire du curé d'Ubraye, et desservait la petite église de Rouainette, proche des confins de la paroisse d'Annot. C'est en tant que desservant de Rouainette qu'il prêta en mars 1791 le serment civique à la Constitution civile du clergé. De nombreux prêtres et évêques durent fuir à l'étranger ; et avec le durcissement de la Révolution, l'insoumission à la Constitution Civile exposa les prêtres à de grands dangers, tels que l'emprisonnement, la déportation en Guyane, voire la mort. Les documents du Département des Basses Alpes (aujourd'hui Alpes de Haute-Provence) signalent l'émigration de trois évêques et de près de deux cent prêtres. Il est probable que Balthazar alla lui aussi en Piémont, peut-être sur le territoire de Vercelli, et changea en italien ses nom, prénoms et lieu de naissance : Annotone est très proche, par la prononciation, d'« Annotains », comme on appelle les habitants d'Annot.

De Vercelli, Balthazar, devenu Baldassarre, a commencé à se déplacer, d'abord en pèlerinage à Rome ; puis en 1795, il est signalé dans la campagne entre Florence et Arezzo. On peut souligner que la caractéristique même qui dans l'action de Baldassarre a laissé une trace mémorielle durable en Italie centrale – l'érection de nombreuses croix entourées d'objets symboliques de la Passion – le « Saint des Croix » l'avait héritée de son pays natal. Dans les contrées autour d'Annot, on rencontre encore des croix similaires à celles installées par Baldassarre en Toscane, en Ombrie et en Latium. Et la grande croix apposée au dessus du porche d'entrée à la petite place, près de la façade nord de l'église d'Annot – où Balthazar Audibert a été baptisé – est en tous points semblable aux croix italiennes.

En concluant cette brève notice, j'ai plaisir à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans cette recherche longue et compliquée, et tout particulièrement monsieur Jean BALLESTER, Maire d'Annot, qui m'a donné l'occasion de « redonner » aux Annotains l'un de leurs compatriotes, très célèbre et populaire dans la Toscane du XIX^{ème} siècle.

Santino GALLORINI



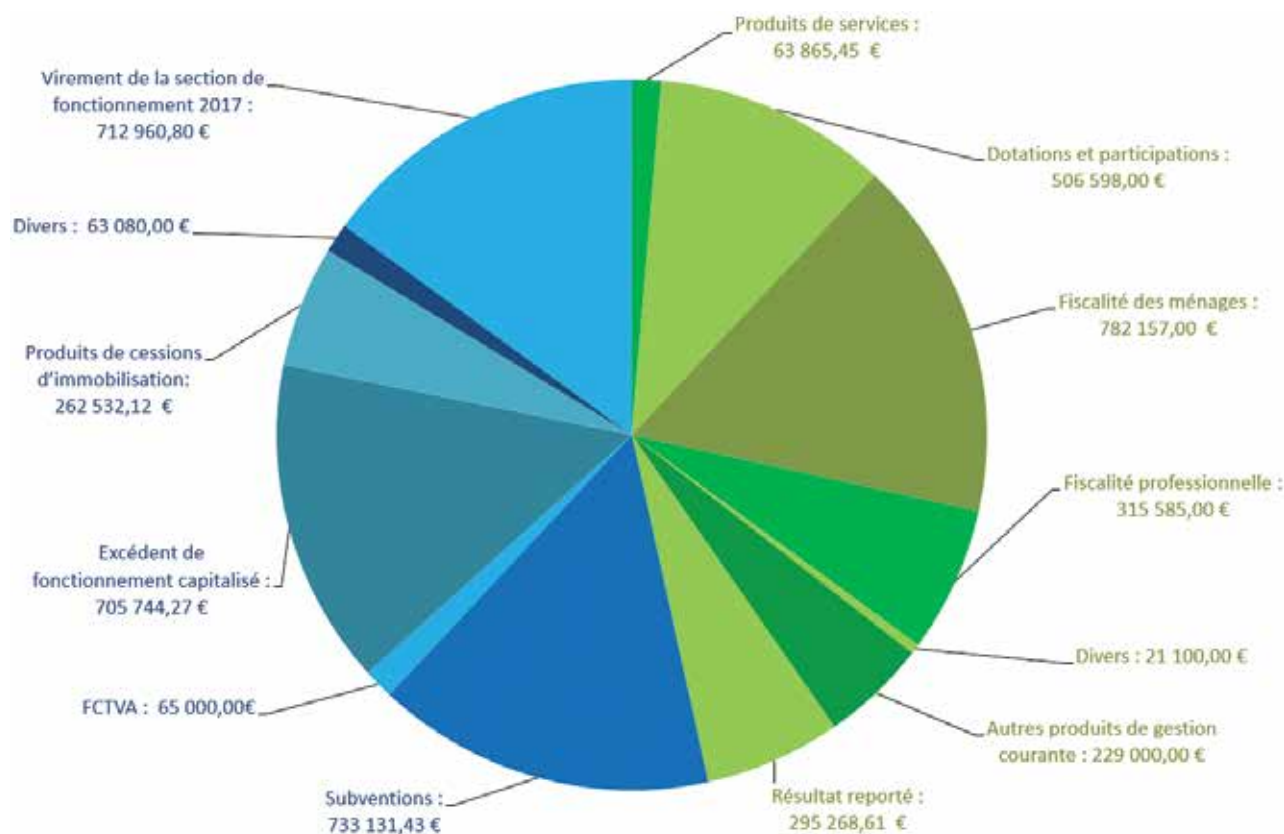
Les 4 budgets de la commune ont été votés lors du Conseil Municipal du 5 avril 2017

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Général <i>12 pour, 2 contre</i>	2 213 574,06 €	2 213 574,06 €	2 542 448,62 €	2 542 448,62 €
Eau & Assainissement <i>12 pour, 2 contre</i>	366 908,44 €	366 908,44 €	204 646,85 €	204 646,85 €
Pompes Funèbres <i>Unanimité</i>	27 192,30€	27 192,30€	7 486,85 €	7 486,85 €
Lotissement «La Ribière» <i>Unanimité</i>	54 080,00 €	54 080,00 €	54 080,00 €	54 080,00 €

RÉPARTITION DES RECETTES DANS LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Total «investissement» : 2 542 448,62 €

Total «fonctionnement» : 2 213 574,06 €



Les dépenses de fonctionnement étant bien maîtrisées, la priorité est donnée à l'investissement dont la section est abondée par un virement important de la section de fonctionnement à hauteur de 712 969,80 €.

Les subventions obtenues du Département, de la Région et de l'Etat à hauteur de 733 131,43 € complètent ainsi les recettes d'investissement à 56,88 % de la totalité du budget.

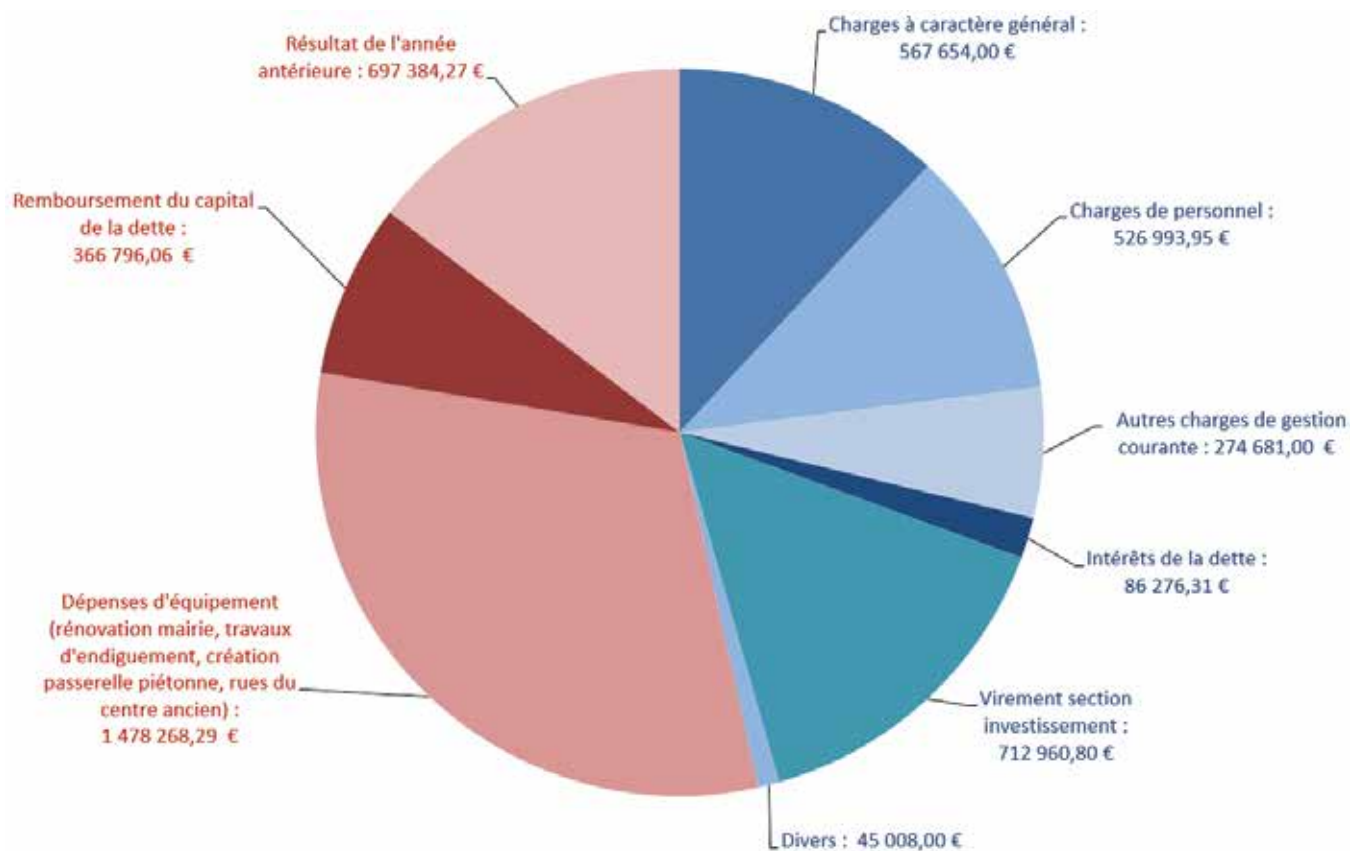
La fiscalité des ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) à hauteur de 782 157,00 € représente 35% des recettes de fonctionnement, la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, TASCOM, FNGIR, droits de place, taxe professionnelle...) à hauteur de 315 585,00 € en représente quant à elle 14,26 %.



RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Total «investissement» : 2 542 448,62 €

Total «fonctionnement» : 2 213 574,06 €



La dette pèse très peu sur le budget de la commune : 3,9 % des dépenses de fonctionnement (intérêts) et 14,43 % des dépenses d'investissement (remboursement du capital).

Le budget général se caractérise par une fiscalité inchangée avec les taux des 4 taxes locales qui n'augmentent pas malgré une baisse significative à hauteur de 7,73 % de la dotation forfaitaire de l'état.

À l'heure où nombre de collectivités font le choix de faire peser sur le contribuable le coût du désengagement de l'état, la commune d'Annot dispose, grâce à une gestion rigoureuse, de marges de manœuvre suffisantes pour éviter de pénaliser les foyers fiscaux et les entreprises déjà durement éprouvés dans un contexte général de plus en plus difficile.

	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	20,74 %	328 729,00 €
Taxe foncière bâtie	30,55 %	442 670,00 €
Taxe foncière non bâtie	94,37 %	10 758,00 €
Contribution foncière des entreprises	23,85 %	72 671,00 €



Associations

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTEES LORS DES CONSEILS DES 03/10/2016, 20/12/2016 et 30/01/2017

La commission Sports, Loisirs, & Associations a proposé les subventions suivantes :

- Association Culturelle de l'École de Musique : 1 000 €
- Amicale des Bravadiers : 600 €
- Sambaou : 400 €
- ASPAR : 300 €
- Annot Rando : 700 €
- Ludothèque itinérante : 500 €
- Annot 1 Scène 04 : 500 €
- Cant'Annot : 1 000 €

Le Conseil Municipal a validé ces propositions.

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

L'association G.E.C.P a été créée le 26 février 1975 et a pour objet la défense, le développement et la promotion de la ligne ferroviaire Nice-Digne les Bains.

Son activité est la mise en circulation depuis 1980 sur la ligne ferroviaire publique des Chemins de Fer de Provence, d'un train historique et touristique appelé traditionnellement «Train des Pignes».

Cette association a pour projet, la remise en service de la locomotive Fives-Lille n°E327 de 1909 classée Monument Historique depuis le 30 octobre 1987. Cette locomotive a besoin d'une révision complète, ce qui assurera sa pérennité et permettra de la conserver en état de marche pour plusieurs décennies.

Le montant total du projet est de 514 000 €. L'association G.E.C.P a sollicité plusieurs collectivités territoriales et organismes privés pour financer cette restauration.

Le Maire propose d'aider cette association à hauteur de 3 000 €.

Pour 15 - Contre 0 - Abstention 0

3 octobre 2016

IMPLANTATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE SUR LA COMMUNE D'ANNOT PAR LE SDE 04

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge sur notre département.

Ce schéma directeur prévoit l'installation de 50 bornes de type accéléré (30 en 2016 et 20 en 2017) et de 3 bornes rapides.

La commune d'Annot est intégrée dans ce réseau départemental pour l'implantation d'une borne de type accéléré (1 borne comprend 2 points de charge pour véhicules électriques, deux prises domestiques pouvant permettre la recharge des vélos électriques).

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Dans le cadre de la loi n° 2012-1189 portant création des emplois d'avenir du 26 octobre 2012, des décrets n° 2012-1207 et 2012-1210 du 31 octobre 2012 et de l'arrêté du 31 octobre 2012, le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1er novembre 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (de moins de 30 ans lorsqu'ils sont handicapés) sans qualification ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat emploi d'avenir est placée sous la responsabilité des missions locales ou CAP emploi pour le compte de l'Etat.

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec la mission locale 04 et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 36 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Maire demande au conseil de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, que ce contrat soit d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois, après renouvellement de la convention, que la durée du travail soit fixée à 35 heures par semaine, et que sa rémunération soit fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

20 décembre 2016

TARIF DE LA REDEVANCE EAU & ASSAINISSEMENT 2017

Par rapport à l'année 2016, les taux de base de la redevance de lutte contre la pollution et celui de la modernisation des réseaux d'assainissement restent inchangés.

Au vu du coût de fonctionnement de la station d'épuration, il faut augmenter la redevance assainissement de 7 € HT.

Elle passe donc de 77 € à 84 €.

Ainsi, le prix de la redevance totale proposé est de 296,11 € TTC pour le forfait domestique de base, les autres forfaits étant des multiples du forfait de base.

- Redevance Eau : 160,36 € TTC
- Redevance Assainissement : 92,40€ TTC
- Lutte contre la pollution : 27,26 € TTC
- Modernisation des Réseaux : 16,09 € TTC

Pour 12 - Contre 2 - Abstention 0

5 avril 2017**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE ET LA VALORISATION DES BOUES**

Après avoir testé pendant plusieurs années le compostage des boues, ce système n'a pas donné satisfaction.

De ce fait la Commune a décidé de réaliser l'épandage des boues brutes de la station d'épuration du village et de procéder à leur valorisation agronomique.

Pour cela, une étude préalable et un bilan agronomique doivent être réalisés afin de répondre aux obligations réglementaires dans ce domaine.

Le montant de cette étude est estimé à 5 000 € HT.

Pour réaliser ce projet et ces travaux, le Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau sont sollicités au maximum des montants possibles soit 80 %.

Plan de financement :

- montant de l'étude et du bilan agronomique : 5 000 € HT
- subvention du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 % : 4 000 € HT
- autofinancement à hauteur de 20 % : 1 000 € HT

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FODAC POUR LA REFECTION DU FOUR A PAIN

La commune souhaite procéder à la réfection du four à pain situé à côté de la maison Brun.

Les travaux sont estimés à 32 725,32€ TTC.

Le Conseil Départemental peut être sollicité dans le cadre du FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes) qui facilite la réalisation d'opérations d'aménagement communaux.

Le Maire propose donc de solliciter auprès du Conseil Départemental le fonds FODAC à sa hauteur maximale à savoir 25%, plafonnés à 8 700 €.

Le plan de financement sera le suivant :

- Montant HT des travaux : 27 271,10 €
- Subvention du Conseil Départemental (FODAC) 25% : 6 817,78 € HT
- Autofinancement 75 % : 20 453,32 € HT

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

TRANSFERT DES PROCEDURES D'ELABORATION DU PLU ET DE L'AVAP A LA CCAPV

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon «Source de Lumière» en date du 13 février 2017, a décidé de reprendre et d'achever les procédures en cours avant la fusion concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme, le document en tenant lieu ou la carte communale.

Il faut néanmoins que la commune prenne une délibération qui précise qu'elle est d'accord, et qu'elle souhaite que la CCAPV termine les procédures en cours.

Considérant que la procédure d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de la Commune d'Annot a été engagée avant la date de création de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, le Conseil décide d'autoriser la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon à poursuivre et à achever la procédure d'élaboration du PLU et de l'AVAP, prescrite par les délibérations en date du 24 septembre 2014.

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

Du côté des associations **Cant'Annot**

La chorale CANT'ANNOT vient de terminer son stage annuel du 12 mars au Gîte de la Colle St-Michel, lieu propice au dépaysement et à un travail assidu.

Dans une ambiance conviviale et concentrée, ce stage a permis de travailler les chants plus longuement, améliorer la technique vocale et l'équilibre des voix, perfectionner les programmes des divers futurs concerts : présentation au public, interprétations et mise en scène. Cette édition 2017 a été enrichissante et a donné satisfaction à Paule chef de chœur, Claire présidente et à l'ensemble des choristes.

Rendez-vous vous est donné le 17 juin à 18 heures à l'Église Saint-Jean Baptiste d'Annot pour le concert annuel.



Annothèque

En décembre dernier, lors de la soirée d'ouverture du premier festival du réseau des médiathèques du Pays A3V, plus de 70 participants se sont réunis à la médiathèque d'Annot afin de partager des «lectures autour d'un thé».

Ce fut un moment de convivialité, riches d'émotions : contes, extraits de romans, «kamishibai» mais aussi une pièce de théâtre «La vieille et le poète», offerte par Lionel et Brigitte de la compagnie théâtrale d'Annot «Annot'1 scène 04», accompagnés au piano par Frédérique SIMON.

L'équipe de la médiathèque souhaite remercier tous les participants et vous invite à partager de nouvelles rencontres autour du livre.



Expositions estivales

L'Association de Défense du Patrimoine du Pays d'Annot va organiser avec la Commune deux expositions en juillet et en août au Musée Regain.

La chambrette de nos villages : une plongée dans la vie sociale d'antan dans le « pays d'Annot »

Nos ancêtres paysans travaillaient douze heures par jour et six jours par semaine.

La religion interdisant le travail le dimanche, ils fréquentaient l'église le matin, mais la soirée se passait souvent au cabaret, dans la mesure de leurs moyens financiers et quand il y avait un cabaret. Ce n'était pas toujours le cas dans les petits villages.



Depuis le 16ème siècle, les paysans modestes avaient imaginé un moyen pour se réunir dans la période hivernale et qui ne serait pas un établissement commercial, mais un genre de cercle, réservé aux seuls membres.

C'est ainsi que naquirent les «Chambrettes», au départ dans les petits villages.

Elles étaient fréquentées par des membres qui payaient leur carte annuelle et qui, seuls, y avaient accès. Elles étaient ouvertes dès la Toussaint et fermaient avant la période de Pâques où le travail à la ferme devenait intense.

Les produits consommés étaient achetés en gros et permettaient une revente au prix coutant.

Le travail du ménage et du service était fait par un semainier désigné à tour de rôle et les femmes y étaient interdites.

Les membres devaient, à chaque visite, apporter deux bûches de bois pour le chauffage du local dans le grand poêle qui gardait au chaud le café et qui permettait de faire une cuisine simple, car pour ceux qui habitaient loin, quelques plats étaient proposés où souvent le client lui-même se faisait à manger.

Néanmoins, des châtaignes bouillies, des «crespèu» divers, du pain, du fromage et charcuteries locales ainsi que de la poutrolle étaient au menu. Vous découvrirez le sobre menu de l'époque proposé sur l'ardoise.

C'était surtout là qu'était apprécié le fameux «catchetti» (brousse fermenté), grillé à la braise sur des tartines de pain devant le poêle, accompagné par une piquette fraîche.

L'absinthe était l'apéritif le plus bu à l'époque et ce, par toutes les classes sociales ; elle fut interdite à partir de 1915, pour des raisons officielles de dangerosité.

Une grande vitrine vous est proposée sur cet apéritif qui fut célébrissime à l'époque !

On jouait dans ce local à de nombreux jeux.

Jeux de cartes, comme le «vitou» (le poker local), la manille (ancêtre de la belote), le piquet (déjà présent au moyen âge) et l'Écarté ; tous ces jeux demandaient des jeux de 32 cartes, les plus anciens.

Par ailleurs le jeu de la «Mora» était fort populaire, surtout chez les bûcherons ; ce jeu qui nous vient de l'époque romaine fut remis à la mode par les ouvriers piémontais venus chez nous pour la construction du chemin de fer, à partir des années 1880.



De plus, il n'était pas rare que pour les hivers cléments, les membres jouent à la boule provençale, sur un chemin voisin. Les boules étaient alors en bois de buis, mais à partir de 1870, elles furent cloutées.

Les chambrettes ouvraient en début d'après-midi et fermaient tard dans la nuit. Il y avait souvent une alcôve avec un ou deux petits lits, où les membres pouvaient évacuer leur trop-plein d'alcool avant de repartir dans leurs foyers.

Un abonnement à un ou deux journaux était courant et ceux qui savaient lire donnaient les nouvelles aux autres.

Un membre lettré offrait la possibilité d'écrire une lettre aux autres et devenait l'écrivain bénévole.

C'est ici que la chambrette a certainement apporté à beaucoup une culture politique et sociale et révélé une conscience citoyenne.

En décembre 1851, lors du coup d'état qui mit en place le Second Empire, privant le pays de la République, le département qui organisa la fronde au nouveau régime et qui le paya chèrement par une répression terrible, fut les «Basses Alpes».

Il est probable que le nombre important de ses «Chambrettes» n'y fût pas pour rien !

Pour rentrer le soir, à la nuit tombée, les clients se menaient impérativement une lanterne à chandelle ou à pétrole, ceci leur permettant d'y voir, mais aussi d'apeurer les loups en grand nombre à cette époque.

Une histoire épouvantable arriva à Braux en 1870 à un brave garçon qui trouva bon de ne pas porter ce jour-là de lanterne pour rentrer chez lui, en pleine nuit, en rentrant de la «Chambrette»... Tout cela parce qu'il y avait la pleine lune !

Il paya de sa vie pour économiser une chandelle et fut dévoré par les loups au quartier de l'oratoire

Saint-Martin !

Venez vivre cette chambrette et la partager avec nous...

Un four d'Annot depuis le 14ème siècle

Ce premier four construit hors des remparts, pour éviter les incendies dans le village, fut en fonction jusqu'en 1930.

Par une animation audio, vous en connaîtrez toute l'histoire et son règlement pendant six siècles.



Dispositif «Leader Grand Verdon»



Un dispositif pour financer les projets en milieu rural

Le programme LEADER, qui est un dispositif européen de financement du développement rural, permettra à des acteurs locaux du territoire du «Grand Verdon» de bénéficier de subventions pour leurs projets. Le territoire du «Grand Verdon» rassemble plus de 80 communes (dont la commune d'Annot), du Pays Asses-Var-Vaïre-Verdon et du Parc Naturel Régional du Verdon.

Les projets qui seront soutenus devront porter sur l'un des thèmes suivants : le tourisme, la valorisation du patrimoine, la mobilité touristique et des usagers, la création/transmission et l'accueil d'entreprise, la diversification économique et agricole, la transition énergétique...

C'est ainsi que plus de 3 millions d'euros seront investis durant 6 ans pour accompagner le développement de ce territoire.

Les projets qui pourront être soutenus dans le cadre des différents appels à propositions lancés tout le long du programme, seront étudiés et sélectionnés par le comité de programmation, organe décisionnel du programme, composé des acteurs socio-économiques (entreprises agriculteurs, associations...) et des intercommunalités, du Pays A3V, du Parc du Verdon et du Parc National du Mercantour.

Si vous avez un projet pour votre entreprise ou votre association et que vous voulez en savoir plus sur les aides possibles du programme LEADER «Grand Verdon», n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe technique LEADER.

Contact : leader@pays-a3v.net ou gestion-leader@pays-a3v.net ou au 04 92 83 30 74



La commune récompensée à deux reprises

Lauréats du dispositif «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte» (TEPCV) mis en place par le Ministère de l'Environnement fin 2015, le Pays Asses-Verdon-Vaïre-Var et le Parc Naturel Régional du Verdon, ont organisé début 2016, puis à nouveau fin 2016, deux appels à projet auprès des collectivités de leurs territoires pour que leurs projets environnementaux puissent bénéficier des financements de ce dispositif.

La commune d'Annot a ainsi présenté successivement deux projets, l'un portant sur la réhabilitation énergétique de la Mairie et le second ciblant la création d'une passerelle piétonne au-dessus de la Vaïre.

Tous deux ont été retenus et seront financés en partie par ces crédits « TEPCV » de l'Etat.

Réhabilitation énergétique de la Mairie

Après avoir réalisé en 2012 un diagnostic énergétique de la Mairie qui avait fait apparaître le caractère «énergivore» du bâtiment, la commune a saisi l'opportunité de cet appel à projet TEPCV pour réaliser les travaux de rénovation énergétique nécessaires.

Ces travaux seront réalisés en 2017 et concerneront en particulier l'isolation des combles et des murs extérieurs, le remplacement des menuiseries extérieures et la rénovation de la chaufferie.

Et, grâce au financement complémentaire attribué par le label «Villages et Cités de Caractère» à notre commune, la façade de la Mairie sera également rénovée cette année.

Création d'une passerelle sur la Vaïre

Financée à 50% par les crédits TEPCV, cette passerelle piétonne a pour objectifs de diminuer la circulation des véhicules à moteur dans la zone de sports et de loisirs de Vérimande, de faciliter les stationnements et de permettre aux scolaires de s'y rendre à pied plus rapidement et en toute sécurité depuis le collège.

La passerelle sera dotée d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et un aménagement piéton la reliera de part et d'autre à la voie publique.

L'objectif de la municipalité est de réaliser ces travaux dès le second semestre 2017.

Aménagement des rues du cœur de village

Après une première série d'aménagements dans le cadre de la rénovation du centre ancien d'Annot (Place du Coulet, Place des Moulins, Place de l'Eglise, Place des Vallasses, Rue Basse, Rue Saint-Jean, bas de la Rue des Moulins), la commune a programmé désormais la réfection des réseaux existants ainsi que le réaménagement de la voirie sur la totalité des espaces restants dans le village.

Les réseaux d'eaux usées sont vétustes et le réseau AEP doit être renforcé sur l'ensemble des rues.

Ces travaux seront réalisés sur plusieurs années et porteront sur un montant de 736 000 € HT.

La première phase débutera dès cette année et concernera les rues des Vallasses, la Rue Notre-Dame, la Rue du Peyrard et la Grand Rue.



A noter

Piscine municipale

Datant de 1983, notre piscine municipale a besoin d'être entièrement rénovée et la Municipalité a engagé une réflexion sur ce sujet.

Toutefois, une maintenance est bien assurée pour permettre le bon fonctionnement de la piscine et son ouverture normale pour la saison estivale 2017.

Le projet de rénovation sera lancé dès la fin de cette année.

Ouverture de postes saisonniers

La Mairie recrute des saisonniers pour la saison estivale prochaine :

- à la piscine pour les mois de juillet et août : 1 poste à temps complet pour les vestiaires, 1 poste à temps complet pour les entrées
- aux Services Techniques pour le mois de juillet et août : 1 poste à temps non complet - 30h/semaine

Pour plus de renseignements, contactez le Secrétariat de la Mairie au 04 92 83 22 09 ou sur le courriel info@annot.com.

Fête de la Musique

La Municipalité et le Bureau d'Accueil du Tourisme organisent le 21 juin prochain la Fête de la Musique.

Dès la fin d'après-midi, la chorale Cant'Annot et les enfants de l'école prendront place pour animer le début de cette manifestation.

Viendra ensuite le temps de se restaurer et se rafraîchir notamment sur le stand préparé de main de maître comme à l'accoutumée par l'Association des Parents d'Elèves.

Et pour terminer cette soirée, nous aurons le plaisir d'accueillir, le temps d'un concert exceptionnel, le fameux Bagad de Lann-Bihoué.



Déjections canines

La propreté et la beauté de notre village représentent une préoccupation de tous les instants pour la Municipalité et les services techniques municipaux.

A ce titre, la commune vient d'acquérir des distributeurs de sacs permettant aux propriétaires d'animaux de compagnie de ramasser les déjections canines dans la rue.

Ces équipements seront installés prochainement, et nous comptons sur le civisme de chacun pour les utiliser à bon escient ; tout comme nous comptons sur le bon sens commun pour contribuer à préserver l'attractivité de notre village par ces simples gestes du quotidien.



Annot à Bloc, un évènement en plein essor

Organisée par la commune d'Annot pendant un week-end de la fin mai ou début juin (les 20 et 21 mai cette année), la fête de l'escalade qui a été créée en 2010 connaît une fréquentation croissante tant au niveau de la compétition qu'au niveau de la manifestation dans sa globalité.



S'il n'y a pas de chiffres précis pour le nombre global de spectateurs du fait de la gratuité de l'accès aux sites de compétition et aux animations, certains chiffres sont assez révélateurs de cet attrait croissant. Ainsi, pour l'édition 2016, 1120 personnes ont été comptabilisées par l'éco-compteur du sentier des grès qui mène au secteur de compétition, soit une augmentation de près de 30 % de la fréquentation par rapport à l'année 2015.

A titre de comparaison, la moyenne journalière de fréquentation du sentier en dehors de cet évènement pour le mois de mai est de 41 personnes... Et côté compétition, l'édition 2016 a rassemblé 340 grimpeurs alors qu'ils n'étaient que 200, deux ans auparavant. Et les retombées économiques, quant à elles, ont été estimées à 42 000 €.

Annot à bloc possède en effet de nombreux atouts... Grâce à son concept mêlant compétition pour les spécialistes et découverte de ce sport pour les curieux au travers de nombreuses animations (acrobranche, trampoline, murs d'initiation, concert...), l'évènement attire une clientèle de tous âges.

Pour les spécialistes, Annot constitue désormais un «spot» majeur de l'escalade sur bloc. Le site d'Annot compte en effet plus de 1000 blocs répartis le long de 12 km de pistes et près de 400 voies variées de tous niveaux (du 4c au 8c).

Peu de sites d'escalade sur bloc peuvent prétendre à autant de diversité. Il faut se rendre à Fontainebleau ou bien en Italie pour trouver des lieux comparables ; les «grimpeurs» étrangers l'ont bien compris, et viennent chaque année de plus en plus nombreux. Si nos voisins italiens ont fréquenté la manifestation dès les premières années, désormais les espagnols, les allemands, les anglais et les suisses sont aussi très présents.

Ainsi, d'une manifestation sportive locale et régionale il y a 10 ans, «Annot à Bloc» est devenu un évènement international à la notoriété croissante et apprécié dans le monde de la «grimpe».

La fête de l'escalade est aujourd'hui un facteur de notoriété pour notre commune, mais elle contribue aussi au développement touristique, économique et sportif qui bénéficie aux annotains non seulement durant ce week-end de printemps mais également tout au long de l'année.

Plus aucun doute alors quant à l'intérêt de promouvoir et développer cet évènement sur notre territoire.



«Guide du Routard» spécial «Train des Pignes»

Afin de contribuer au développement du tourisme et de l'activité économique des villes et villages traversés par la ligne des Chemins de Fer de Provence, mais également des territoires alentours, les «Pays Dignois», «Asses-Verdon-Vaire-Var» et «Vallées d'Azur Mercantour» ont travaillé depuis un an à la création d'un «Guide du Routard du Train des Pignes».

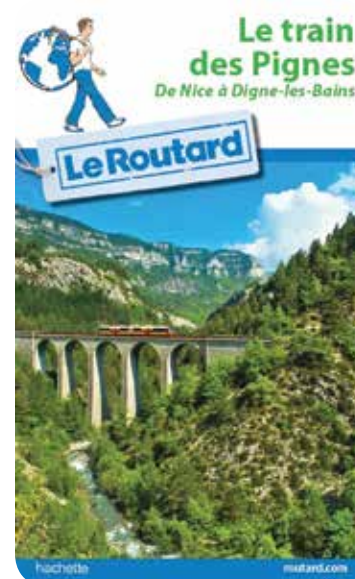
Ce travail a été réalisé en collaboration avec les journalistes du Guide du Routard et les Editions Hachette, et a mobilisé l'ensemble des Offices de Tourisme de Nice à Digne-les-bains, dont celui d'Annot.

Ce guide, d'un peu plus de 100 pages, valorisera la ligne elle-même et ses paysages, les sites naturels et patrimoniaux de nos territoires, les activités sportives et les animations culturelles majeures.

Il sera publié en juin 2017 et diffusé largement au niveau régional, national et dans les pays francophones par les éditions Hachette.

Vous pouvez dès à présent commander ce guide et bénéficier du tarif préférentiel de 4,50€ (au lieu 5,90€, prix de vente public) : secretariat@pays-a3v.net ou au 04 92 89 00 38.

Les exemplaires seront à retirer à partir du 21 juin 2017 auprès des bureaux au Pays A3V (Beauvezer ou Saint-André-les-Alpes).



«Xylofil 2017», 11ème édition des Rencontres de Gravure sur Bois

XYLOFIL est un évènement artistique, certes, mais c'est aussi un état d'esprit tout entier voué à la rencontre et à l'échange entre artistes, néophytes, public de passage qu'ils soient de notre région ou venus d'ailleurs.

Dédié à la gravure sur bois, cet évènement, organisé depuis 2006 par l'association «L'Âne hautain & le Bélier sauvage», XYLOFIL rassemblera du 25 au 28 mai 2017 au sein du site de la Respelido, lieu bien connu des Annotains, et comme à l'accoutumée, des centaines de participants et curieux dans une sympathique et exceptionnelle convivialité.

Cette année et durant quatre jours, lors des ateliers de xylogravure et de typographie ouverts à tous gratuitement, l'imagination créatrice de chacun tournera autour de Jules VERNE et ses voyages extraordinaires.

Carte blanche sera donnée à Catherine LE GOFF et Olivier DEPRez dans le cadre de deux résidences d'artistes.

Emmanuel SCHAMELHOUT récidivera pour la quatrième fois avec la création de livre d'artiste en direct.

Projection de courts métrages, expositions permanentes des xylogravures de Catherine LE GOFF et de Olivier DEPRez, les gravures réalisées par les participants sont également exposées, improvisations musicales, spectacles tout public et concerts le soir du vernissage, espace de documentation... sans nul doute, cette année encore, cette édition sera un excellent cru rendu possible grâce au concours de la commune d'Annot, du Département, de la Région et des nombreux bénévoles de l'association.

Ouvert à tous, votre participation aux ateliers ou votre simple visite sera grandement appréciée.



Au programme :

- Du 25 au 28 mai : résidences/créations d'artistes, expositions/ projections, ateliers de gravure sur bois et de typographie/

Vendredi 26 mai

- 20H : projections de films de Georges MELIES. Accompagnement improvisations avec Hugo Kant

- 21H : concert de Hugo KANT (solo)

Samedi 27 mai

- 18H30 : vernissage. Courts-métrages d'animation : «Dame, poussières» de Catherine LE GOFF et «Après la mort, après la vie» de Olivier DEPRez. Production Atelier Graphoui, Bruxelles

- 20H : concerts avec « Babati », « Folk You » et Hugo Kant.

Petite restauration et buvette sur place

Lieu : Salle de la Respelido

Contact : xylofil.simplesite.com - Tel : 06 19 95 73 60



MAI

- 20 et 21 : «Annot à Bloc», Fête de l'Escalade – Village et site des grès - www.annotabloc.com
 23 : «Foire aux Plants» - Grand Place du Marché - de 7h à 16h.
 du 25 au 28 : «Xylophil», rencontres de gravure sur bois – La Respelido - www.facebook.com/anehautain
 27 : Balade d'orientation familiale dans le village + repas

JUIN

- Tout le mois : «Flâneries au Jardin», exposition par Marie-Paule Féraud Garcia - Médiathèque
 du 2 au 6 : Fête de la Saint-Fortunat
 9 : Séances Cinéma de Pays - Salle polyvalente
 11 : Vide grenier – Place du Germe
 17 : Concert de la chorale «Cant'Annot» – Église Saint-Jean Baptiste – 18h
 21 : Fête de la Musique - Bagad de Lann-Bihoué et formations annotaines - Place du Germe
 24 : Feu de la Saint-Jean et baléti
 25 : Montée à Colle-Basse et pique-nique
 30 : Soirée jeux avec la ludothèque «Au temps des lutins»

JUILLET

- 1er : Soirée théâtre avec «l'Art et Théâtre» de Touët-sur-Var
 4 : Atelier de fabrication de pain
 5 : Soirée Théâtre «Marius», avec «le Théâtre de l'Eau vive»
 8 : «Color Annot Run», course colorée et animation musicale avec DJ Nerik
 8 : «Troc'livres» et «Livre Service»
 11 : Soirée théâtre avec «Annot'1 Scène 04»
 12 : Spectacle de marionnettes
 13 : Cinéma en plein air
 14 : Fête nationale et feu d'artifice
 15 : Fête provençale
 16 : Foire artisanale
 18 : Concert du «Corou de Berra»
 19 : Spectacle pour les enfants avec la «Compagnie du Théâtre Chou»
 22 : Animation de VTT Trial
 25 : Cinéma en plein air
 26 : Cirque
 27 : Loto de l'Association des Parents d'Elèves
 du 24 au 28 : Stage de Gospel
 29 : Concert de Gospel avec Mrs Blaise & Co

AOUT

- 5 : Foire artisanale
 5 : «Que braia mi mettì» spectacle du conteur Xavier Borriglione
 8 : Loto
 9 : Cirque
 10 : Cinéma en plein air
 12 : Soirée jeux en bois
 13 : Brocante
 15 : Concert de Jazz
 16 : Spectacle de marionnettes
 19 : Concert de l'Harmonie Lorguaise
 24 : Cinéma en plein air
 27 : Vide grenier



Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

- Sandrine GEORGES et Brahim LAHMADATE

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Monsieur Alex DANZA
- Monsieur Marcel MASSE
- Madame Marie-Louise DELLACASE née PASCAL
- Madame Léontine PASQUIER née PELLEGRIN
- Madame Christiane GARCIA GILLI
- Monsieur Roger MASSIMINO
- Monsieur Robert VICENTE

Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Tom, fils de Lisa BAILLI
- Alexandra, fille d'Evgenia et Alexandre GENOVESI
- Lucie, fille de Karine MAURER et de Daniel BREMOND
- Carel, fils de Coralie MEISSEL et Cédric CHARLEZ
- Lyalie, fils de Mariama et Soilihi SOULAÏMANA
- Ilyes, fils de Romane et Medhi KACHER
- Bastien, fils de Sandy PASCAL et Jérémy LEFEVRE
- Johan, fils de Laure HONNORATY et Christophe PABAN

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- Monsieur RACINE, nouveau Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Annot, son épouse et leurs enfants
- Madame Françoise GIMBRET et Monsieur Francois MONDEUX
- Madame Jacqueline KOPECKY et son fils

mémento contacts

POMPIERS.....	18
SAMU.....	15
GENDARMERIE.....	17 ou 04 92 83 20 05
MÉDECINS.....	Dr Bono : 04 92 83 23 02 Dr Roux : 04 92 83 26 67
AMBULANCES.....	Amb. du Colombier : 04 92 83 20 96
INFIRMIERS.....	Ceppodomo : 04 92 83 33 38 Brunel : 04 92 83 33 38 Urani : 04 92 83 30 64
KINÉSITHÉRAPEUTE.....	Guelpa : 04 92 83 76 48 Bizet : 06 83 24 51 96
CHIROPRACTEUR.....	Casedevant : 06 12 24 68 92
OSTÉOPATHE.....	Villefroy : 06 65 02 63 65
DENTISTE.....	Passeron : 04 92 83 24 68
PHARMACIE.....	Berlandi : 04 92 83 20 01
TAXIS.....	Antony : 04 92 38 32 68 Budon : 06 60 35 22 95
POMPES FUNÈBRES.....	Muraire : 04 92 83 22 80
MAIRIE.....	04 92 83 22 09
BUREAU D'ACCUEIL DU TOURISME.....	04 92 83 23 03
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	04 92 83 42 81
MATSON DES SERVICES AU PUBLIC.....	04 92 30 07 90



SAINT-FORTUNAT 2017

Un nouveau bureau du Comité des Fêtes ayant été élu, notre traditionnelle fête votive de la Saint-Fortunat peut ainsi prendre place le premier week-end du mois de juin prochain.

Réservez dès à présent le meilleur accueil à ces jeunes du Comité des Fêtes qui passeront chez vous pour la souscription...

Ils donnent bénévolement de leur temps pour animer et faire rayonner notre village et méritent votre soutien.

« l'ombre du baou »
 Bulletin d'information municipal.
 Directeur de la publication :
 Jean Ballester, Maire d'Annot.
 Ont participé à la rédaction de ce numéro
 l'Equipe municipale, celle de l'Office de Tourisme
 et plusieurs associations que vous reconnaîtrez.
 Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000
 Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999